

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°: 63 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 21 novembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 16 novembre 2020, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

POUVOIRS : 0

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Division parcellaire, vente future parcelle B1246 : répartition des frais

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°35 du 14 juillet 2019, par laquelle il a été décidé de vendre la future parcelle B1246 (issue de la division de la parcelle B39) à Madame Clémence MERZEAU à l'euro symbolique, sous conditions d'obtention de son permis de construire, et sous réserve de la signature d'un contrat fixant les obligations vis-à-vis de l'occupation du terrain.

Cette vente devant être entérinée par un acte notarié, il convient de préciser qui du vendeur ou de l'acheteur a la charge des frais de notaire.

Madame le Maire propose que les frais soient à la charge de l'acheteur.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité / à XX votes pour et XX votes contre,
approuve la proposition de répartition de frais présentée ci-dessus,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,

